

Présentation de la convention thématique en faveur de l'école inclusive

Nîmes les 6 et 7 juin



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

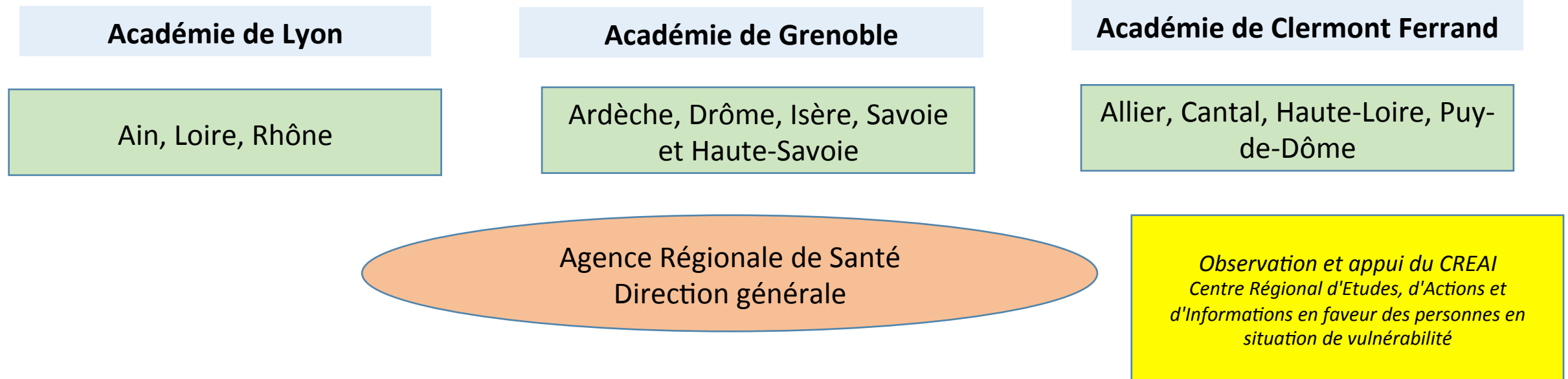
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Catherine Gini et Véronique Montangerand

La politique régionale en faveur de l'école inclusive

1. La déclinaison de la **politique nationale** fondée sur la coopération entre l'école et le médico-social : **rappelée par le président de la République, Sophie Cluzel, JM Blanquer**
2. Choix de concevoir **une politique en faveur de l'école inclusive** sur la grande Région Auvergne Rhône Alpes



3. Choix d'une méthode

- Faire une analyse de la situation dans la région académique (= un **diagnostic** partagé) ;
- Déterminer des **objectifs ambitieux** en lien avec les objectifs nationaux et pour formaliser et renforcer l'existant ;
- Se doter d'une **méthodologie** (démarche et outils) afin de poursuivre les objectifs dans une cohérence territoriale – S'assurer aussi du suivi de la démarche engagée

CONVENTION THEMATIQUE EN FAVEUR D UNE ECOLE INCLUSIVE

Signée par les 3 rectrices de la région académique
et la directrice générale de l'ARS

Le 21 septembre 2016

UNE CONVENTION

- Effet le 1^{er} septembre 2016 ;
- Durée de cinq ans ;
- Renouvelable par accord exprès ;
- Résiliée, par écrit, par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis de six mois ;

9 FICHES - ACTIONS

Fiche 1	Externalisation des Unités d'Enseignement
Fiche 2	Les unités d'enseignement maternelles : pilotage et suivi
Fiche 3	L'évolution de l'offre en SESSAD
Fiche 4	L'évolution des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques
Fiche 5	La trajectoire des ITEP vers un fonctionnement en "dispositifs"
Fiche 6	Gouvernance régionale et départementale
Fiche 7	Actions de formation et de recherche
Fiche 8	L'innovation au service de l'école inclusive
Fiche 9	Observation et évaluation

Pour quelles raisons une convention en faveur de l'école inclusive a - t-elle été conçue puis signée ?

A partir de constats

Région Auvergne-Rhône-Alpes
= 42 300 jeunes en situation de handicap

79 % au sein des structures de l'Éducation nationale

dont 29 % bénéficient de l'accompagnement d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire

21 % au sein d'une unité d'enseignement dans un établissement médico-social ou hospitalier

1000 enfants sans scolarisation réelle (gravité de leur état de santé ou de leur handicap)

Les constats initiaux depuis 2005

Des avancées

- ✓ Croissance importante du nb d'élèves en sit. de handicap en milieu ordinaire
- ✓ Des coopérations déjà engagées
- ✓ Dynamique de l'externalisation en route

Des marges de progrès

- ✓ Scolariser plus et mieux en milieu ordinaire avec l'appui nécessaire des ESMS
- ✓ Des attentes importantes pour une admission en SESSAD (environ 3000)

Des éléments dont il faut tenir compte...

Les collaborations entre le secteur sanitaire et médico-social et l'éducation nationale existent depuis bien longtemps.

Décret d'avril 2009 = coopération entre le secteur sanitaire et médico-social et l'éducation nationale.

La demande des usagers du respect du droit à l'accès à la scolarisation et à la formation

La supériorité de la scolarisation et de la formation en milieu ordinaire en termes de qualification et d'accès à l'emploi à celles proposées en établissement médico-social.

Les collaborations entre les établissements scolaires et le secteur sanitaire et médico-social existent depuis longtemps.

Il ne s'agit pas de faire plus ou moins mais de faire **autrement**.

Construction
d'une école
inclusive

Un double mouvement

Evolution des
structures médico-
sociales

Il ne s'agit pas de fermer les établissements médico-sociaux mais de travailler autrement avec eux, en développant les **dispositifs externalisés**. Les jeunes qui en bénéficient peuvent aller à l'école avec leurs pairs tout en étant accompagnés par les plateaux techniques des établissements médico-sociaux.

L'évolution du fonctionnement des établissements médico-sociaux en dispositifs plus ouverts s'inscrit aussi dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé et de la transformation de l'offre médico-sociale, requise pour mettre en œuvre la « Réponse Accompagnée Pour Tous ».

Présentation des fiches actions

FA 1 : Externalisation des Unités d'Enseignement

Une perspective de qualification de tous

Elaboration d'un protocole et d'un calendrier de l'externalisation des UE sur le territoire régional

Communication et adhésion nécessaires des collectivités territoriales

Une procédure conjointe ARS EN permet d'encadrer la réalisation de cette programmation au niveau territorial.

3 ans

50% des unités d'enseignement en établissement médico-social devraient fonctionner avec au moins une modalité externalisée en milieu scolaire ordinaire

50% des enfants actuellement dans les unités d'enseignement au sein des établissements médico-sociaux devraient **pouvoir bénéficier d'un dispositif externalisé** en établissement scolaire ou de formation en milieu ordinaire

Chiffres clés

5 ans

80% des unités devraient fonctionner avec au moins une modalité externalisée en milieu scolaire ordinaire

80% des enfants actuellement en unité d'enseignement d'un établissement médico-social **devraient pouvoir bénéficier d'une modalité de scolarisation** ou de formation en milieu ordinaire.

Réalisé ...

- ✓ **Un guide « L'externalisation, comment faire pour que ça marche ? »**

Logique du gagnant – gagnant

Logique de la sécurisation

- ✓ **Un programme d'évaluations conjointes (ARS-EN) des unités d'enseignement externalisées, priorisé sur les ITEP**

FA 2 : Les unités d'enseignement maternelles : pilotage et suivi

Une des mesures du 3^{ème} plan autisme
Une UEM TSA dans chaque département
13 UEM TSA pour les 12 départements
Un cahier des charges très précis

**COLLOQUE REGIONAL
EN AVRIL 2018**

3 objectifs

Bien identifier les enfants susceptibles d'entrer dans l'UEM

- des critères d'entrées explicites en s'appuyant sur l'expertise des CMP, des CAMSP, des Centres de Ressources Autisme (CRA), des MDPH
- avoir en permanence sept enfants dans ce dispositif.

Préparer la sortie de l'UEM notamment en pensant l'accompagnement pouvant être mis en place (SESSAD,...)

Identifier les bonnes pratiques

Suivi du parcours post UEM

FA : 3 L'évolution de l'offre en SESSAD

Les SESSAD : acteur majeur de l'éducation inclusive

Mais des insuffisances en termes de couverture

3 Objectifs

- *assurer une meilleure couverture territoriale par les SESSAD*
- *adapter les services aux besoins qualitatifs non couverts, en particulier sur certaines tranches d'âge ou sur certaines déficiences et/ou troubles*
- *améliorer l'efficacité pour répondre à plus de besoins.*

Vigilance et suivi pour les transitions : CAMSP – SESSAD - SAMSAH

Priorisation de publics cibles : autisme, troubles comportement, déficiences sévères, DYS

FA : 4 L'évolution des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques

Un nouveau cahier des charges, adossé au PRS :

- *Les repositionner dans l'offre médico-sociale*
- *Renforcer leurs actions préventives*
- *Renforcer les liens avec l'école et les services petite enfance*

FA 5 : La trajectoire des ITEP vers un fonctionnement en "dispositifs"

En Auvergne-Rhône-Alpes 70 ITEP

Le rapport des Inspections générales (IGEN-IGAS) publié en décembre 2015 souligne

- les faiblesses de ces établissements spécialisés en termes de résultats obtenus par les élèves, en termes de temps d'apprentissage,
- L'insuffisance de l'accès à une certification ou à une qualification pour les jeunes admis en ITEP.



Le modèle de l'ITEP, dans sa dimension institutionnelle, avec internat, n'atteint pas l'ensemble des objectifs fixés et est désormais délaissé par certaines familles.

La loi de modernisation de notre système de santé a introduit une disposition reconnaissant aux ITEP la possibilité de fonctionner sous forme de dispositifs intégrés (Article 91 et Décret d'application)

- *Plan régional de transformation en dispositifs ITEP, intégré dans le PRS, les CPOM, et conventions départementales associant tous les acteurs*
- *Des actions de communication, formation, adaptation des pratiques professionnelles*

5 modalités pour le DITEP :

prévention, semi-internat, internat, SESSAD, unité externalisée

- ✓ une unité d'enseignement externalisée dans une école ou en établissement secondaire pour les élèves nécessitant un fort encadrement médico-social,



Les changements en perspective...

- ✓ un accompagnement renforcé à la scolarité de type SESSAD, avec la présence d'éducateurs dans les établissements scolaires
- ✓ De la prévention, avec des PCPE « NINA »
- ✓ Création d'ULIS dédiée, de premier ou de second degré, fonctionnant en réseau d'établissements, permettant d'apporter un étayage aux élèves concernés, mais aussi en direction des enseignants des classes d'accueil

FA 6 : Gouvernance régionale et départementale

Niveau régional

COPIL :

présidé par recteur de région académique et DG-ARS
composé des 3 recteurs ou représentants, un IA-Dasen, Directeur autonomie ARS, un délégué départemental ARS, directeur CREAI

- Mesurer l'évolution des axes prioritaires de la convention
- Bilan des actions conduites
- Fixer les orientations politiques pour l'année à venir

**COTECH ARS EN
CREAI**

Niveau départemental

Groupe technique départemental

(article D312-10-13 du code de l'action sociale et des familles)

Présidé par IA-Dasen et DD-ARS

Composé des membres services déconcentrés des DSDEN en charge du handicap, autres ministères et autres institutions locales

- Définir le programme d'action dans le cadre des fiches actions

- Évaluer la réalisation des actions

**Consultation de la commission des droits des usagers et
commission médico-sociale de la CRSA**

FA 7 : Actions de formation et de recherche

Favoriser les actions de formation croisées

→ **Construction d'un plan de formation interprofessionnel et intersectoriel – programmation pluriannuelle avec co-financement EN ARS et l'aide des OPCA et du CREA**

Favoriser des événements permettant le partage de connaissances et d'expériences entre les professionnels des deux secteurs (journée d'études...)

Faciliter l'accès aux formations universitaires développant les compétences au travail partenarial

Promouvoir l'accès aux diplômes universitaires centrés sur l'école inclusive ainsi que la recherche.

Assurer une veille sur la recherche et favoriser l'émergence de nouveaux programmes de recherche

FA 8 : L'innovation au service de l'école inclusive

Le numérique au service des besoins éducatifs particuliers

Rendre les ressources pédagogiques accessibles

La promotion de modes d'organisation innovants, facilitant le parcours de scolarisation : Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées, NINA, pôles ressources de soutien aux équipes éducatives...

FA 9 : Observation et évaluation

Mission d'observation confiée au CREAI pour mesurer les résultats sur les 8 actions de la convention

Partenariat indispensable avec les ressources statistiques EN et ARS (enquêtes nationales 3,12,32)

la qualité des parcours de scolarisation et d'accompagnement

la mise en place des PPS (projets personnalisés de scolarisation)

les conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap

l'évolution des structures médico-sociales et des structures scolaires assurant la scolarisation et la formation des jeunes en situation de handicap

Observer

l'évolution des besoins à couvrir, la qualité de la couverture géographique et l'état de la réponse à la diversité des besoins, au regard de l'équité d'accès.

les collaborations entre les structures scolaires et les structures médico-sociales au service de la réussite des parcours de scolarisation et d'accompagnement

les complémentarités entre les structures médico-sociales mises en œuvre également au service de ces parcours ;



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

**Pour conclure...
Petit bilan d'étape**

Travail **partenarial ARS/EN** validé et renforcé par Mme Cluzel : souhait d'extension dans les autres régions

Des **avancées** inégales selon les fiches mais toutes sont en « mouvement »

Quelques **résistances** du côté des professionnels, aussi bien côté EN que des ESMS : importance de la mise en place des formations croisées

Importance de la communication avec les élus, à poursuivre

De **nouvelles fiches actions complémentaires**, sous forme d'avenants à la convention, en projet (attente validation du COPIL régional du 28 juin 2018) :

- Transition Ecole Emploi (en lien avec DIRECCTE/ERETH : Engagement Régional en faveur des Travailleurs Handicapés)
- Les troubles « dys »